

Distr.
GENERALE

A/AC.241/23
27 mai 1994

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMITE INTERGOUVERNEMENTAL DE NEGOCIATION
CHARGE D'ELABORER UNE CONVENTION INTERNATIONALE
SUR LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION DANS
LES PAYS GRAVEMENT TOUCHES PAR LA SECHERESSE
ET/OU PAR LA DESERTIFICATION, EN PARTICULIER
EN AFRIQUE
Cinquième session
Paris, 6-17 juin 1994
Point 3 de l'ordre du jour

EXAMEN DE LA SITUATION EN CE QUI CONCERNE
LES FONDS EXTRABUDGETAIRES

Note du secrétariat

- I. FONDS SPECIAL DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES POUR FINANCER LA PARTICIPATION DES PAYS EN DEVELOPPEMENT TOUCHES PAR LA DESERTIFICATION ET LA SECHERESSE
1. Par sa résolution 47/188 du 22 décembre 1992, l'Assemblée générale a créé un Fonds spécial de contributions volontaires, administré par le chef du secrétariat ad hoc sous l'autorité du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, en vue de permettre aux pays en développement touchés par la désertification et la sécheresse, en particulier les pays les moins avancés (PMA), de participer pleinement et effectivement au processus de négociation.
 2. Lors des sessions précédentes du Comité de négociation, plusieurs pays ont indiqué les contributions qu'ils avaient versées au Fonds et d'autres ont fait part de leur intention de le faire dès que leurs procédures internes le permettraient. Le Président du Comité a demandé instamment aux gouvernements qui étaient en mesure de le faire mais ne l'avaient pas encore fait de contribuer au Fonds spécial de contributions volontaires dans les meilleurs délais selon leurs possibilités.
 3. Le tableau ci-après indique l'état actuel des contributions annoncées et des contributions reçues.

Fonds spécial de contributions volontaires pour financer
la participation des pays en développement
(résolution 47/188 de l'Assemblée générale, par. 15)

Etat des contributions au 27 mai 1994

	Contributions		Numéro de reçu	Date de réception
	Annoncées	Reçues		
	(En dollars E.-U.)			
<u>ETATS MEMBRES</u>				
Autriche	10 000	-		
Bénin	1 000			
Canada	77 662	77 662	B 02188	22.06.93
Danemark	199 985	199 985	B 021076	10.03.93
France*	159 754	70 358	B 022805	20.10.93
		33 641	B 023266	23.12.93
		50 020	B 024554	06.05.94
Allemagne*	185 827	185 827	B 0228	27.10.93
Grèce	5 000	5 000	B 024384	19.04.94
Irlande*	71 400	71 500	B 024076	15.03.94
Italie*	93 750	90 744	B 023021	17.11.93
Japon*	300 000	300 000		17.03.94
Norvège	199 985	199 985	B 020964	23.02.93
Portugal	25 000	-		
Espagne*	42 024	42 024	B 021923	28.06.93
Suède*	262 280	262 280	B 02098	25.02.93
Suisse*	66 013	66 013	B 021975	07.07.93
Royaume-Uni	111 727	74 460	B 022033	19.07.93
		37 267	B 023205	16.12.93
Etats-Unis	50 000	50 000	B 021147	24.03.93
<u>AUTRES</u>				
Commission européenne*	57 000	-		
TOTAL	1 918 407	1 816 766		

* Equivalent approximatif en dollars des Etats-Unis de la contribution annoncée dans la monnaie du pays.

4. Sur ces contributions, 13 % sont retenus au titre des frais généraux et une partie sert à alimenter une réserve de fonctionnement (15 %) destinée à permettre de régler le solde éventuel des engagements. En conséquence, sur le montant total des contributions, soit 1 816 766 dollars, 1 437 342 dollars étaient disponibles pour couvrir les frais de voyage et de séjour (indemnités journalières de subsistance) des participants en provenance de pays pouvant prétendre à un financement.

5. Ces ressources ont été utilisées à l'occasion des première, deuxième, troisième et quatrième sessions de fond du Comité, et les dépenses totales se sont élevées à 1 216 828 dollars. Pour accorder une aide aux pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, il a été dûment tenu compte de la situation particulière de ces pays ainsi que des précédents créés récemment lors de la négociation des conventions sur les changements climatiques et sur la diversité biologique.

6. Compte tenu des considérations qui précèdent, le secrétariat a délivré des autorisations de voyage pour les première et deuxième sessions à un représentant par pays pour quelque 70 pays parmi lesquels figuraient la plupart des PMA et un nombre important de pays en développement touchés par la désertification et la sécheresse, conformément au paragraphe 15 de la résolution 47/188 de l'Assemblée générale. Pour la troisième session, les fonds disponibles n'ont permis de financer la participation que de 58 pays. Comme indiqué dans le document A/AC.241/20, il a été annoncé durant cette session qu'un montant total supplémentaire de 520 705 dollars serait versé au Fonds spécial de contributions volontaires. Cette somme représente les contributions annoncées par la France, l'Irlande et le Japon. Depuis lors, la Grèce a précisé que sa contribution d'un montant de 10 000 dollars devrait être répartie comme suit : 5 000 dollars pour le Fonds spécial de contributions volontaires et 5 000 dollars pour le Fonds d'affectation spéciale.

7. Comme indiqué dans le document A/AC.241/20/Add.1, publié durant la quatrième session, le secrétariat a reçu le 19 mars 1994 un avis d'attribution de fonds d'un montant de 266 800 dollars, émis sur la base des contributions du Japon et de l'Irlande. Ce montant correspondait aux contributions de ces deux pays (qui s'élevaient à 370 000 dollars), déduction faite de 13 % au titre des frais généraux et de 15 % au titre de la réserve de fonctionnement.

8. Pour la quatrième session, le secrétariat a financé la participation de représentants de 27 PMA qui avaient sollicité une aide (à raison d'un représentant par pays), ce qui représente un engagement d'environ 150 000 dollars. Il restait, selon les estimations, un montant équivalent pour financer les frais de voyage de participants à la cinquième session du CIND.

9. Au cours de la quatrième session, l'Australie, le Bénin et le Portugal ont annoncé de nouvelles contributions. Comme indiqué dans le tableau ci-dessus, les contributions suivantes ont été annoncées : 10 000 dollars par la délégation autrichienne, 1 000 dollars par la délégation béninoise et 25 000 dollars par la délégation portugaise.

10. Pour la cinquième session, le secrétariat a reçu le 25 mai un avis d'attribution de fonds d'un montant de 295 000 dollars, émis sur la base des contributions de la France, de l'Italie et de la Grèce ainsi que de l'utilisation de la réserve de fonctionnement créée dans le cadre du Fonds d'affectation spéciale.

11. Pendant la cinquième session, le secrétariat distribuera un additif au présent document dans lequel il indiquera la liste des pays concernés dont la participation a été financée au moyen du Fonds spécial de contributions volontaires.

12. Au cas où des dispositions seraient prises pour financer la participation à la sixième session du CIND de représentants d'environ 70 pays, à raison d'un représentant par pays, ainsi que de membres du bureau, le montant estimatif total des contributions supplémentaires qui devraient être versées au Fonds à cet effet serait d'environ 400 000 dollars. Ce montant estimatif devra être confirmé en fonction de la décision définitive concernant le lieu de la sixième session. Dans ces conditions, le Comité souhaitera peut-être inviter les donateurs potentiels à verser les contributions nécessaires au Fonds spécial de contributions volontaires.

13. Le Comité voudra peut-être aussi indiquer de nouveau au Secrétaire exécutif si les dispositions prises pour financer, grâce aux ressources du Fonds, la participation de pays aux sessions de fond tenues jusqu'à présent étaient pertinentes et lui donner des directives sur l'usage à faire de ces ressources à l'avenir.

II. FONDS D'AFFECTATION SPECIALE POUR LE PROCESSUS DE NEGOCIATION

14. Au paragraphe 13 de sa résolution 47/188, l'Assemblée générale a décidé que le "processus de négociation serait financé par prélèvement sur les ressources budgétaires de l'Organisation des Nations Unies, sans nuire aux activités déjà programmées, ainsi que par des contributions volontaires à un fonds d'affectation spéciale créé expressément à cette fin pour la durée des négociations ...". Elle a également prié instamment "les gouvernements, les organisations régionales d'intégration économique et les autres organisations intéressées, y compris les organisations non gouvernementales, de verser de généreuses contributions au Fonds d'affectation spéciale".

15. Le tableau ci-après fait apparaître la situation actuelle en ce qui concerne les contributions annoncées et les contributions reçues. Plusieurs pays qui avaient annoncé des contributions les ont versées cependant que l'Allemagne a annoncé qu'elle envisageait de verser des contributions mais sans en préciser le montant. Le secrétariat a pris contact avec d'autres pays ainsi qu'avec des organismes des Nations Unies et des organisations intergouvernementales pour solliciter leur appui. Le PNUD a annoncé des contributions supplémentaires pour le processus de négociation, y compris un montant de 100 000 dollars déjà mis à la disposition du secrétariat du CIND par le BNUS. Le PNUE a accru son soutien par rapport au montant indiqué à la deuxième session et il a notamment annoncé une contribution supplémentaire de 100 000 dollars expressément destinée à financer la participation d'ONG et à aider le secrétariat à élaborer d'autres annexes régionales. Par ailleurs, le Gouvernement suisse est en train de mettre au point avec le secrétariat les modalités d'une nouvelle contribution de 50 000 dollars destinée à financer la participation d'ONG. Enfin, au cours de la quatrième session, la Grèce a annoncé une nouvelle contribution de 5 000 dollars.

Fonds d'affectation spéciale pour le processus de négociationEtat des contributions au 27 mai 1994

	Contributions		Numéro de reçu	Date de réception
	Annoncées	Reçues		
	(En dollars E.-U.)			
<u>ETATS MEMBRES</u>				
Australie*	115 996	34 915	B 022108	27.07.93
		86 075	B 023763	21.03.94
Canada*	134 982	134 982	B 02225	20.07.93
Chypre	1 000	1 000	B 021584	14.05.93
Danemark	200 000	200 000	B 023661	10.02.94
Finlande*	91 000	-		
France*	105 542	105 542	B 022805	20.10.93
Allemagne	A préciser	-		
Grèce	5 000	5 000	B 024387	19.04.94
Japon*	123 000	123 300		17.03.94
Pays-Bas*	555 139	555 139	B 022396	16.09.93
Norvège*	250 949	149 978	B 02165	24.05.93
		37 993	B 023186	13.12.93
		62 978	B 023926	04.03.94
Espagne	25 000	-		
Suède*	125 000	128 287	B 024541	04.05.94
Suisse*	326 699	60 000	B 022257	20.08.93
		65 310	B 022042	19.07.93
		60 626	B 023462	10.01.94
		120 000	B 024524	03.05.94
Etats-Unis	200 000	200 000	B 021147	24.03.93
	50 000	-		
<u>AUTRES</u>				
Commission européenne*	57 000	-		
PNUE	400 000	250 000	A 273095	25.05.93
		50 000	A 277756	22.09.93
TOTAL	2 766 285	2 431 125		

* Equivalent approximatif en dollars des Etats-Unis de la contribution annoncée dans la monnaie du pays.

16. Au moment de l'adoption de la résolution 47/188, l'Assemblée générale avait été informée que les dépenses prévues en 1993 et en 1994 au titre du personnel et des services de conférence nécessaires pour les travaux du Comité seraient imputées sur le budget-programme de l'ONU pour ces deux années. Trois postes d'administrateur et quatre postes d'agent des services généraux avaient été inscrits au budget ordinaire de 1993 et deux postes de haut niveau avaient été empruntés au Département de l'administration et de la gestion. Pour 1994, ces deux postes de haut niveau ont été inscrits au budget ordinaire du Comité et les dépenses autres que les dépenses de personnel ont été fixées à un niveau analogue à celui de 1993. Le Fonds a été créé pour compléter les ressources provenant du budget ordinaire; ces ressources supplémentaires étaient indispensables pour permettre au secrétariat d'entreprendre les activités visant à fournir l'appui nécessaire au processus de négociation, y compris aux travaux préparatoires de fond aux niveaux national, régional et mondial. Comme cela est indiqué succinctement dans l'aide-mémoire joint à la note verbale du Secrétaire général, le secrétariat a estimé à 3,2 millions de dollars des Etats-Unis le montant des ressources extrabudgétaires pour pouvoir mener à bien les activités prévues.

17. Comme indiqué au paragraphe 4, sur le montant total des contributions, 13 % sont retenus au titre des frais généraux et 15 % alimentent une réserve de fonctionnement destinée à garantir que des ressources seront disponibles pour régler le solde éventuel des engagements. C'est ainsi que sur des contributions d'un montant total de 2 431 125 dollars, 1 750 411 étaient disponibles pour couvrir les dépenses courantes. Au 31 mars 1994, les dépenses financées par prélèvement sur le Fonds s'élevaient à 1 117 950 dollars. Le montant estimatif des engagements restant pour recruter le personnel mentionné au paragraphe 18 ci-après s'élève à environ 350 000 dollars.

18. Comme convenu avec trois des pays contribuant au Fonds d'affectation spéciale, à savoir les Etats-Unis, le Canada et la Suisse, trois fonctionnaires ont été recrutés pour une durée d'un an au moyen des ressources du Fonds. La France a versé une contribution qui a permis de recruter pour une durée d'un an un expert associé originaire d'un pays en développement. Le montant des contributions extrabudgétaires utilisées pour le recrutement de fonctionnaires par le secrétariat et le titre fonctionnel des intéressés sont indiqués dans le tableau ci-après :

CONTRIBUTIONS DESTINEES A FOURNIR UN APPUI AU SECRETARIAT DU CIND */

PAYS DONATEUR	CONTRIBUTIONS (VERSEES OU ANNONCEES)	FRAIS GENERAUX	APPUI ADMINISTRATIF	FRAIS DE VOYAGE	DEPENSES DE PERSONNEL ET FRAIS CONNEXES
CANADA Conseiller juridique	134 982	17 548		10 000	107 434 <u>1/</u>
SUISSE Conseiller économique	225 000	29 250		25 000	170 750 <u>2/</u>
ETATS-UNIS Conseiller spécial	250 000	26 000			250 000 <u>3/</u>
FENU Coordonnateur de politique économique	100 000	13 000	47 000		40 000
FRANCE Administrateur de programme auxiliaire	105 542	13 720			91 821 <u>2/</u>
SUEDE Conseiller juridique adjoint	128 287	16 677			111 610 <u>4/</u>
TOTAL	943 811	116 195	47 000	35 000	771 615

*/ A la date du 28 février 1994, 340 534 dollars avaient été dépensés au titre de l'appui au secrétariat.

1/ Jusqu'en août 1994.

2/ Jusqu'en décembre 1994.

3/ Jusqu'en juin 1994.

4/ Jusqu'en avril 1995.

19. En outre, un fonctionnaire de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) a été détaché auprès du secrétariat pour la durée des négociations. La FAO, elle aussi, a affecté un juriste spécialiste des questions d'environnement pour aider le secrétariat à temps partiel. Par ailleurs, le secrétariat a pris contact avec l'Italie et l'Espagne pour obtenir qu'elles détachent des fonctionnaires ou financent les services d'experts. Le Gouvernement italien a confirmé qu'il était disposé à détacher un administrateur auxiliaire auprès du secrétariat. Le secrétariat a en outre

procédé au recrutement d'un conseiller juridique adjoint originaire d'un pays en développement grâce à une contribution du Gouvernement suédois. D'autres fonctionnaires, tant des administrateurs que des agents des services généraux, pourraient être mis à la disposition du CIND par le Secrétariat de l'ONU ou par d'autres institutions ou seront recrutés à titre temporaire au moyen des ressources du Fonds.

20. Dans le cadre des négociations, le secrétariat a également aidé plusieurs pays en développement à mener à bien leurs activités préparatoires aux niveaux national, sous-régional et régional. Les pays concernés et les ressources allouées sont indiqués dans le tableau ci-après. Ces activités préparatoires sont financées au moyen du Fonds d'affectation spéciale ainsi qu'au titre d'accords bilatéraux conclus entre le pays bénéficiaire et le pays ou organisme donateur. Il s'agit, pour les pays, de l'Allemagne et de la Suède et, pour les organismes, des programmes des Nations Unies ci-après : BNUS, PNUD et FENU. Le secrétariat est en contact avec d'autres pays ainsi qu'avec des organisations et organismes internationaux afin d'obtenir un financement supplémentaire pour les activités préparatoires. A cet égard, les bureaux régionaux du PNUD étudient la possibilité de fournir un tel financement par l'intermédiaire des bureaux du PNUD dans les pays bénéficiaires. Certains de ces bureaux ont déjà réservé des ressources à cette fin.

	Degré d'avancement de l'étude	Date de signature du mémorandum d'accord	Ressources prévues	Ressources allouées à ce jour	Origine des fonds
<u>AFRIQUE</u>					
MALI	Atelier national, 2-4 novembre 1993 Rapport général sur l'étude de cas Rapport de synthèse	07.06.93	100 000	70 000	BNUS 50 000 CIND 50 000
TUNISIE	Atelier national, 27 et 28 octobre 1993 * Rapport sur l'étude de cas * Synthèse de l'étude de cas * Programme d'action national * Résumé du programme d'action national (en anglais et français)	15.06.93	108 000	93 000	PNUD 65 000 ALLEMAGNE 43 000
UGANDA	Atelier national, novembre 1993 Rapport sur l'étude de cas	02.06.93	106 510	100 000	SUEDE BNUS
BOTSWANA	Rapport partiel 15.02.94	17.06.93	82 320	63 403	PNUD
LESOTHO	Etude de cas			20 000	CIND

	Degré d'avancement de l'étude	Date de signature du mémorandum d'accord	Ressources prévues	Ressources allouées à ce jour	Origine des fonds
CILSS	Réunion régionale, 17 et 18 février 1994 Rapport provisoire sur l'étude concernant la participation des femmes	07.07.93	100 000		ALLEMAGNE CIND (Avance)
UMA	Rapport provisoire Réunion d'experts pour la mise au point finale (2 jours en février 1994)	13.08.93	90 000	50 000	CIND
SADC	Plan de travail, 18.01.94	12.07.93 13.05.94	70 000	20 000 30 000	CIND CIND
IGADD	Rapport final, 19.12.93, accompagné de rapports nationaux sur l'Ethiopie, le Kenya, Djibouti, l'Ouganda, l'Erythrée et le Soudan	15.07.93	100 000		ALLEMAGNE
Commission économique pour l'Afrique	Rapport sur une étude de cas régionale, 15.11.93	05.05.93	25 000	25 000	CIND
<u>AMERIQUE LATINE</u>					
CHILI		12.12.93	25 000	18 000	CIND
PEROU		08.10.93	40 000	30 000	CIND
<u>ASIE</u>					
TURKMENISTAN	* Etude faite par l'Institut du désert, 13.01.94 * Conférence sous-régionale à Ashgabat, janvier 1994 * Proposition d'instrument régional pour l'Asie, élaborée par l'Institut du désert	26.10.93	30 000	30 000	CIND
TOTAL			876 830	549 403	

21. Par ailleurs, le secrétariat finance, ou cofinance, des études spéciales réalisées par le Groupe international d'experts de la désertification en coopération avec des organisations intergouvernementales ou non gouvernementales telles que l'ONUDI et avec le concours d'autres experts, afin de tirer profit au maximum des connaissances spécialisées dont disposent les gouvernements, les organisations internationales et le secteur privé. Ces études, qui ont été définies par les cinq sous-groupes du Groupe international d'experts de la désertification, portent sur les domaines suivants : 1) les liens entre la sécheresse/désertification et le système climatique mondial ou les changements climatiques; 2) la préservation et

l'exploitation de la diversité biologique dans les terres arides; 3) l'effet de la sécheresse et de la désertification sur les ressources en eaux souterraines et superficielles; 4) la mise en valeur et l'exploitation de sources d'énergie renouvelables de substitution dans les zones touchées par la sécheresse ou la désertification; et 5) les conséquences économiques et sociales de la sécheresse et de la désertification. Comme indiqué ci-après, certaines de ces études sont en cours. Il faudra prévoir des ressources supplémentaires pour entreprendre les autres études et compléter utilement les ressources du Groupe international d'experts. Le tableau ci-après indique les études spéciales en cours ainsi que les autres activités qu'entreprend le secrétariat dans le cadre de son mandat, notamment l'appui qu'il apporte aux ONG pour leur permettre de participer aux sessions du CIND et pour les aider à mener à bien les activités préparatoires :

Activité	Coût
Etudes spéciales du Groupe intergouvernemental d'experts de la désertification	
* Energie et désertification	39 000
* Diversité biologique et désertification	25 000
Consultants	17 884
Réunion d'experts (Almería)	35 000 (montant estimatif)
Appui au système d'information	15 000
Déplacements du personnel	56 315
(dont les déplacements pour appuyer directement les études de cas)	(22 773)
Déplacements des participants (experts)	42 279
ONG	
* Conférence internationale d'ONG sur la désertification (Bamako)	152 903
* Programmes d'animation	9 000
* Action Terre	24 000
TOTAL	439 154

22. Le Comité souhaitera peut-être inviter les donateurs potentiels à verser les contributions nécessaires au Fonds d'affectation spéciale pour permettre au secrétariat d'entreprendre les activités visant à appuyer le processus de négociation.
